



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belgi

08008450

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

07-01-2008

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/01/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0465 949.693

Dénomination

(en entier) : **GEFOR**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4950 Waimès, rue de Hottieux n° 77

Objet de l'acte : Renouvellement de mandat

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société privée à responsabilité limitée « GEFOR », ayant son siège social à 4950 WAIMES, rue de Hottieux n° 77, inscrite au registre des personnes morales auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0465 949 693, constituée sous la dénomination « LES ETANGS GEHLEN » suivant acte reçu par le notaire Robert Ledent à Malmedy, le sept avril mil neuf cent nonante-neuf, publié par extrait aux annexes du Moniteur Belge, le sept mai suivant sous le numéro 990507-231, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu et notamment la dénomination de la société en « GEFOR » suivant acte reçu par le notaire Erwin Maraite soussigné, le trente août deux mille sept, publié aux annexes du Moniteur Belge, le onze septembre deux mille sept sous le numéro 07132865, tenu le vingt et un décembre deux mil sept, il résulte que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité des voix:

RÉSOLUTION UNIQUE :

L'assemblée a décidé que le mandat du gérant unique actuel de la société, Monsieur GEHLEN Roger Jean-François, né à Malmedy, le quatorze juillet mil neuf cent soixante-cinq (numéro national 65.07.14.-247.68), demeurant et domicilié à 4960 Ligneuville, Houyire n° 2, commune de Malmedy, prénommé, est renouvelé pour une durée non limitée. Il disposera de tous les pouvoirs pour engager seul la société.

Et d'un même contexte, toutes les opérations réalisées par Monsieur GEHLEN Roger en sa dite qualité depuis le sept avril deux mille cinq jusqu'à ce jour pour compte de la société prénommée sont ratifiées, sans exception

Pour extrait analytique conforme,

GEHLEN Roger
Gérant

Déposé en même temps Procès-verbal d'assemblée générale

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature